



Division d'une habitation et d'un terrain?

Par **lechou**, le **27/09/2010** à **18:21**

Bonjour,

Nous (mon beau-frère et moi) avons un projet de construction d'une habitation avec 2 logements. Un seul permis de construire au 2 noms. Les 2 logements seraient individualisés au maximum (compteurs électrique, gaz et eau individuels). Le terrain envisagé fait 500m². Le PLU de la commune impose 400m² mini pour une construction. La construction est donc possible.

Par contre, par la suite, nous aimerions que les logements soient attribués individuellement (un logement à chaque nom). La division du terrain peut-elle être inférieure à ce que le PLU impose lors d'une construction sachant que le terrain ne fera pas 400m² par logement ? est-ce possible et quelles sont les démarches? sans passer par une constitution d'une SCI.
Merci de vos précieux renseignements.

Par **mimi493**, le **27/09/2010** à **18:29**

Si c'est une maison avec deux logements, le terrain devra être commun, donc une copropriété.

Par **lechou**, le **27/09/2010** à **18:37**

Merci de votre réponse et de votre rapidité.

En partant sur une copropriété, peut-on par la suite annuler la copropriété pour en faire 2 propriétés distinctes? re-bornage du terrain (qui sera inférieur à ce qu'impose le PLU), etc...

Par **lechou**, le **27/09/2010** à **18:40**

Merci de votre réponse et de votre rapidité.

En partant sur une copropriété, peut-on par la suite annuler la copropriété pour en faire 2 propriétés distinctes? re-bornage du terrain (qui sera inférieur à ce qu'impose le PLU), etc...